



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES
YVELINES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°78-2020-083

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2020

Sommaire

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines

78-2020-02-07-005 - Procès verbal Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (1 page)	Page 3
78-2020-02-14-020 - Procès verbal Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) (2 pages)	Page 5
78-2020-02-14-021 - Procès verbal Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) ² (2 pages)	Page 8
78-2020-03-01-001 - Procès verbal Contrôle Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) (1 page)	Page 11
78-2020-01-04-001 - Procès-verbal Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA) (1 page)	Page 13
78-2020-01-04-002 - Procès-verbal Contrôle Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (1 page)	Page 15

Maison d'arrêt de Versailles

78-2020-04-29-005 - Accès à l'armurerie (1 page)	Page 17
78-2020-04-29-007 - Affectation et Réaffectation en cellule (1 page)	Page 19
78-2020-04-29-002 - Délégations en matière disciplinaire (2 pages)	Page 21
78-2020-04-29-006 - Habilitation aux formalités d'écrou (1 page)	Page 24
78-2020-04-29-004 - Mesures de fouille des personnes détenues (1 page)	Page 26
78-2020-04-29-003 - Mise à disposition des sommes figurant sur la part libération du compte nominatif des personnes détenues bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou (1 page)	Page 28
78-2020-04-29-001 - Mise en prévention des personnes détenues (1 page)	Page 30
78-2020-04-29-008 - Présidence de la Commission de discipline (1 page)	Page 32

Préfecture des Yvelines - DICAT

78-2020-04-29-009 - Arrêté portant autorisation exceptionnelle de fonctionnement du marché de la commune de Montigny-le-Bretonneux (78) pendant la période de confinement liée à l'épidémie de Covid-19 (2 pages)	Page 34
78-2020-04-29-010 - Arrêté temporaire de fermeture de l'autoroute A12a sens Paris-province, entre le PR4+500 et le PR7+000, et de la bretelle de sortie N12 vers Trappes/Rambouillet, dans le cadre des travaux d'entretien des chaussées. (3 pages)	Page 37

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des
Yvelines

78-2020-02-07-005

Procès verbal Brevet National de Sécurité et de Sauvetage
Aquatique

*Examen BNSSA du 07/02/2020 à la Piscine Salvador Allende, Rue Pablo Neruda, 78340 Les
Clayes Sous Bois.*



Secouristes Français
Croix Blanche

"SERVIR"

Comité départemental des YVELINES


DATE	VENREDI 7 FEVRIER 2020
ASSOCIATION/ORGANISME	association des secouristes français CROIX BLANCHE 78
ADRESSE	PISCINE SALVADOR ALLENDE -rue Pablo NERUDA 78940 LES CLAYES SOUS BOIS
CENTRE D'EXAMEN	

**PROCÈS-VERBAL
BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**

CIV.	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	EPREUVES				RESULTATS		OBSERVATIONS	RESERVE A L'ADMINISTRATION
					N°1	N°2	N°3	N°4	APTE	ABSENT		
2	M ^r BACHETACHE	BAD	10 décembre 2002	LE BLANC MESNIL	2'04"	OK	4'10"	3 9	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5	M ^r CHATARD	HOA	10 décembre 2001	DREUX	1'56"	OK	3'39"	3 9	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10	M ^r JAVET	MARTIN	22 février 2001	BOULOGNE BILLANCOURT	2'26"	ok	4'20"	3 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12	M ^r PAPIR	LEO	13 août 2002	POISSY	2'01"	OK	3'58"	3 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
16	M ^r RUFFAULT	MATHEO	16 juillet 2002	RENNES	2'06"	ok	3'48"	3 8	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
21									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
22									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
23									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
24									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		




NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS	5
NOMBRE DE CANDIDATS DECLARÉS APTES	5

SIGNATURE DU PRESIDENT



DABAS BERNARD

SIGNATURE DES MEMBRES DE JURY

MEMBRE 1	DABAS BERNARD	
MEMBRE 2	TOLA MAÏNON	
MEMBRE 3	ALBERTINI SYLVAIN	
MEMBRE 4	BACHELET MARC	

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des
Yvelines

78-2020-02-14-020

Procès verbal Brevet National de Sécurité et de Sauvetage
Aquatique (BNSSA)



Procès-verbal d'évaluation de formation ou d'examen

Formation/Examen : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique - EXAMEN BNSSA
Date de début : 14-02-2020 Date de fin : 01-03-2020
Département : 78 - Yvelines
Numéro de formation : F-2019-00903
Association : Ecole de sauvetage et secourisme de l'Ouest
Responsable Pédagogique : LEROUX Corinne
1000033|F|F|N|78|05128

Nom Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Evaluation	Numéro diplôme
M. BERT Yohan	01/05/2002	Metz 57	Non	
M. BOULET-GERCOURT Nicolas	02/06/1997	Paris 75	Non	
Mme CELINI Lézy	11/10/1999	Brie-Mahault 971	Oui	2020-027344
Mme CHAMBON Clémentine	29/01/2002	Paris 75	Non	
M. COMLAN CARIA Eliott	08/01/2003	Ivry/eine 94	Oui	2020-027346
M. CONFETTI Alexis	23/03/2002	Poissy 78	Oui	2020-027347
M. DE JONGHE Kévin	09/06/1989	Rueil-Malmaison 92	Oui	2020-027348
Mme DEVILLERS Mélissa	22/09/1993	La Garenne Colombes 92	Oui	2020-027349
M. DUFOUIN Tristan	06/11/2002	Paris 75	Oui	2020-027350
M. GAUDIN Clément	29/07/2001	Montmorency 95	Oui	2020-027351
M. GROS Orlan	11/08/2002	Nogent/Marne 94	Non	
M. JULIEN Tristan	03/01/2002	Bourg la Reine 92	Oui	2020-027353
M. KIEFER Adrien	21/08/1968	Haguenau 67	Oui	2020-027354
Mme LACHGAR Sara	06/08/2000	Senlis 60	Non	
Mme LUBIN Loïs	29/11/2001	Pontoise 95	Oui	2020-027356
M. MESGUICHE Milan	28/10/1999	Bagnolest	Oui	2020-027357
M. MOUTARDE Etienne	11/09/2001	Levallois-Perret 92	Oui	2020-027358

Liste des formateurs / Membres du jury :

Nom Prénom	Numéro licence
HALLIDAY Marin (Validée)	1001766 H F N 78 05128
MALEK Yannis (Validée)	1001326 H F N 78 05128
RANC Gilles (Validée)	1000117 H F N 78 05128

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des
Yvelines

78-2020-02-14-021

Procès verbal Brevet National de Sécurité et de Sauvetage
Aquatique (BNSSA)²
FFSS



Procès-verbal d'évaluation de formation ou d'examen

Formation/Examen : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique - EXAMEN BNSSA
Date de début : 14-02-2020 Date de fin : 01-03-2020
Département : 78 - Yvelines
Numéro de formation : F-2020-04161
Association : Ecole de sauvetage et secourisme de l'Ouest
Responsable Pédagogique : LEROUX Corinne
1000033|F|F|N|78|05128

Nom Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Evaluation	Numéro diplôme
M. BAUDIN Dylan	20/02/1996	Villeneuve-sur-Lot 47	Oui	2020-027367
M. DAJEAN Clément	18/01/2000	Montauban 82	Oui	2020-027368
M. ECHEVIN Xavier	20/04/1967	La Garenne-Colombes 92	Oui	2020-027369
M. JACQUOT Enzo	01/03/2002	Le Mans 72	Oui	2020-027370
M. MILTON Eric	11/06/1964	Mont de Marsan 40	Oui	2020-027371
M. MILTON Valentin	23/04/2000	Cormeilles-en-Parisis 93	Oui	2020-027372
Mme MONNIER Coralie	12/11/2002	St-Pierre 974	Oui	2020-027373
M. PERICO Adrien	14/09/1986	Levallois-Perret 92	Oui	2020-027374
Mme PIPEREL Gwladys	02/07/2000	Mantes la Jolie 78	Non	
M. ROPERS Antoine	05/11/2002	Paris 75	Oui	2020-027376
Mme VALLA Cassandra	05/07/1996	Paris 75	Absent	
M. VEIGA Manuel	25/03/1998	Quincy sous Sénart 91	Oui	2020-027378
Mme VINCENT Elisa	05/04/1997	Chalon/Saône 71	Oui	2020-027379

Liste des formateurs / Membres du jury :

Nom Prénom	Numéro licence
CARRE BENJAMIN (Validée)	1001463 H F N 78 05128

CATHERINE Noël (Validée)	1000108 H F N 78 05128
HALLIDAY Marin (Validée)	1001766 H F N 78 05128
MALEK Yannis (Validée)	1001326 H F N 78 05128
RANC Gilles (Validée)	1000117 H F N 78 05128

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des
Yvelines

78-2020-03-01-001

Procès verbal Contrôle Brevet National de Sécurité et de
Sauvetage Aquatique (BNSSA)

FFSS



Procès-verbal d'évaluation de formation ou d'examen

Formation/Examen : Formation continue Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique - EXAMEN FC BNS
Date de début : 01-03-2020 Date de fin : 01-03-2020
Département : 78 - Yvelines
Numéro de formation : F-2019-00905
Association : Ecole de sauvetage et secourisme de l'Ouest
Responsable Pédagogique : LEROUX Corinne
1000033|F|F|N|78|05128

Nom Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Evaluation	Numéro diplôme
M. BLAIN Adrien	18/05/1992	Montélimar 26	Oui	2020-027359
M. COMBE Benjamin	23/03/1991	Colombes 92	Oui	2020-027360
M. FREULON Guillaume	26/03/1984	Sèvres 92	Oui	2020-027361
M. GARCON Lucas	14/05/1987	Amiens 80	Oui	2020-027362
M. LE TELLIER Pierre-Clément	28/03/1983	St-Dizier 52	Oui	2020-027363
Mme TURGIS ALEXIA	20/12/1994	MEULAN 78	Oui	2020-027364
Mme TURGIS Anaëlle	05/07/1991	Meulan 78	Oui	2020-027365
Mme ZUNEVE Marie	21/11/1996	Le Chesnay 78	Oui	2020-027366

Liste des formateurs / Membres du jury :

Nom Prénom	Numéro licence
CARRE BENJAMIN (Validée)	1001463 H F N 78 05128
CATHERINE Noël (Validée)	1000108 H F N 78 05128
HALLIDAY Marin (Validée)	1001766 H F N 78 05128
MALEK Yannis (Validée)	1001326 H F N 78 05128
RANC Gilles (Validée)	1000117 H F N 78 05128

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des
Yvelines

78-2020-01-04-001

Procès-verbal Brevet National de Sécurité et Sauvetage
Aquatique (BNSSA)

*Examen BNSSA du 04/01/2020 à la Piscine Salvador Allende, Rue Pablo Neruda, 78340 Les
Clayes Sous Bois.*



Secouristes Français
Croix Blanche

"SERVIR"

Comité départemental des YVELINES

DATE	samedi 4 janvier 2020
ASSOCIATION/ORGANISME	association des secouristes français CROIX BLANCHE 78
ADRESSE	PISCINE SALVADOR ALLENDE Rue Pablo NERUDA 78340 LES CLAYES SOUS BOIS
CENTRE D'EXAMEN	

**PROCÈS-VERBAL
BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**

CIV.	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	N°1	EPRUVES			RÉSULTATS		OBSERVATIONS	RÉSERVE À L'ADMINISTRATION
						N°2	N°3	N°4	APTE	INAPTE		
1	Mme BATAL	JANELLE	4 janvier 2001	TRAPPES	158"	ok	3'53"	35	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2	Mr BENKHETACHE	SAD	10 décembre 2002	LE BLANC MESNIL	204	absent	4'33"	absent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
3	Mme BERARD	MARIE	22 juin 2000	VERSAILLES	217"	ok	4'19"	37	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4	Mr CESAR	ANDY	19 novembre 1989	FORT DE FRANCE	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5	Mr CHATAUD	NOA	10 décembre 2001	DREUX	205"	ABSENT	3'53"	ABSENT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
6	Mr ESPOSITO	TOM	20 novembre 2002	COLMAR	206"	ok	4'02"	34	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7	Mr FANUAT	ALBAN	20 août 2001	LE CHESNAY	198"	ok	4'17"	37	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
8	Mme GROUSSY	HEIDI	14 mars 1997	NOGENT SUR MARNE	2'23"	ok	3'24"	38	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9	Mme HACHEZ	CLEMTINE	27 décembre 2001	LE CHESNAY	206"	ok	4'12"	38	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10	Mr JAVET	MARTIN	22 février 2001	BOULOGNE BILLANCOURT	2'35"	ok	4'16"	37	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
11	Mme LAMBERT	EVA	27 juin 2002	VERSAILLES	208"	ok	4'20"	37	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12	Mr PAPIN	LEO	13 août 2002	POISSY	204"	ajourné	4'06"	38	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
13	Mr POUSSE	ARTHUR	18 mars 1988	MEAUX	ABSENT	ABSENT	ABSENT	ABSENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
14	Mr ROUX	JULIEN	19 janvier 2001	POISSY	202"	ok	3'46"	35	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
15	Mr RUFFAULT	MATHEO	16 juillet 2002	RENNES	2'12"	ok	4'25"	ABSENT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
16	Mr SAVIN	ERICK	4 août 1990	HYERES	2'18"	ok	4'11"	39	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
21									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
22									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
23									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
24									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS	16
NOMBRE DE CANDIDATS DÉCLARÉS APTES	9

SIGNATURE DU PRÉSIDENT	
	DABAS BERNARD
	MASSSET DIDIER
	ALBERTINI SYLVAIN
	BACHELET MARC

SIGNATURE DES MEMBRES DE JURY	
MEMBRE 1	DABAS BERNARD
MEMBRE 2	MASSSET DIDIER
MEMBRE 3	ALBERTINI SYLVAIN
MEMBRE 4	BACHELET MARC

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des
Yvelines

78-2020-01-04-002

Procès-verbal Contrôle Brevet National de Sécurité et de
Sauvetage Aquatique

*Examen CBNSA du 04/01/2020 à la Piscine Salvador Allende, Rue Pablo Neruda, 78340 Les
Clayes Sous Bois.*



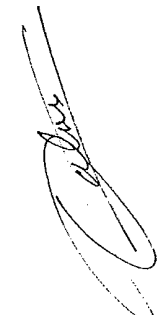
DATE	samedi 04 janvier 2020
ASSOCIATION/ORGANISME	association des Secouristes Français CROIX BLANCHE 78
ADRESSE	
CENTRE D'EXAMEN	piscine SALVADOR ALLENDE rue Pablo NERUDA - 78340 LES CLAYES SOUS BOIS

PROCÈS-VERBAL
CONTROLE BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

CIV.	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	N°1	EPREUVES	N°3	RESULTATS		OBSERVATIONS	RESERVE A L'ADMINISTRATION
								APTE	ABSENT		
1	Mm AGASTIN	YANAELLE	28/10/1994	NANTERRE	2'19"	ok		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2	Mr HERBERT	GEOFFREY	15-févr-90	LUÇON	2'06"	ok		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3	Mr JACQUEMIN	THIBAUT	30-janv-96	BETHUNE	2'14"	ok		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4	Mr ROUAULT	GREGORY	14/08/1980	LE CHESNAY	2'01"	ok		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5	Mr TRAVERSE	PAUL	20/10/1993	PONTOISE	2'15"	ok		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6	Mr VERCHERE	THIERRY	29/08/1968	FONTAINEBLEAU	2'24"	ok		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
8								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
14								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
15								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
16								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
21								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
22								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
23								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
24								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS	6
NOMBRE DE CANDIDATS DÉCLARÉS APTES	6

SIGNATURE DU PRÉSIDENT



DABAS Bernard

SIGNATURE DES MEMBRES DE JURY

MEMBRE 1	DABAS Bernard
MEMBRE 2	MASSET Didier
MEMBRE 3	ALBERTINI Sylvain
MEMBRE 4	BACHELET Marc

Maison d'arrêt de Versailles

78-2020-04-29-005

Accès à l'armurerie

MAISON D'ARRÊT DE VERSAILLES

**DÉLÉGATION D'ACCÈS À
L'ARMURERIE**

Note de service interne n° ...43.../KA/2020

Conformément à la circulaire n° JUSK1240045C du 12/12/2012 et selon les règles définies par l'article D. 283-6 du code de procédure pénale, les agents dont les noms suivent sont habilités à accéder à l'armurerie :

- **Christelle DELOZÉ**, capitaine, adjointe au chef d'établissement
- **Myriam RIFFI**, Capitaine, Cheffe de détention
- **Olivier DELBENDE**, major,
- **Denis ROSEAUX**, 1^{er} surveillant
- **Monique HOARAU**, 1^{ère} surveillante
- **Jean-Philippe NORÉ**, 1^{er} surveillant
- **Dominique VADELEUX**, 1^{er} surveillant
- **Aurélie AIMÉ**, 1^{ère} surveillante
- **Nassima FERHAHI**, 1^{ère} surveillante
- **Jean-Michel SÉMINOR**, 1^{er} surveillant

Sauf à en rendre compte sans délai au chef d'établissement ou à sa suppléante (adjointe/CE), ils sont habilités à procéder à la distribution des armes adéquates selon les textes et les règlements en vigueur.

Le Chef d'établissement,

Kamal ABDELLI



Diffusion : Adjointe CE / Chef de dét. / Major / Gradés / Affichage armurerie

	Nom – Fonction	Date	
Rédigée par	K.ABDELLI CE	29/04/2020	
Vérifié par	Secrétariat de direction	29/04/2020	
Approuvée par	K.ABDELLI CE	29/04/2020	

Maison d'arrêt de Versailles

78-2020-04-29-007

Affectation et Réaffectation en cellule

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS

MAISON D'ARRÊT DE VERSAILLES

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ET DE COMPÉTENCE**

Objet : **AFFECTATION ET RÉAFFECTATION EN CELLULE.**

Note de service interne n° ...41.../KA/2020

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R 57-6-24 et D.93

Je soussigné, **Kamal ABDELLI**, Chef d'établissement, donne délégation permanente de signature et de compétence aux fonctionnaires suivants, en matière d'affectation et de réaffectation des personnes détenues en cellule :

- **Christelle DELOZE**, capitaine, adjointe au chef d'établissement
- **Myriam RIFFI**, capitaine, Cheffe de détention
- **Monsieur SÉMINOR**, 1^{er} surveillant, Adjoint au Chef de détention
- **Olivier DELBENDE**, Major,
- **Monsieur Jean-Philippe NORÉ**, 1^{er} surveillant
- **Monsieur Denis ROSEAUX**, 1^{er} surveillant
- **Madame Monique HOARAU**, 1^{ère} surveillante
- **Monsieur Dominique VADELEUX**, 1^{er} surveillant
- **Madame Aurélie AIMÉ**, 1^{ère} surveillante
- **Madame Nassima FERHAHI**, 1^{ère} surveillante

Le Chef d'établissement,


Kamal ABDELLI

Monsieur Kamal ABDELLI

Chef d'établissement

de la maison d'arrêt de Versailles

Diffusion : Adjointe CE/Chef de détention/Majors/Gradés

	Nom – Fonction	Date	
Rédigée par	K.ABDELLI CE	29/04/2020	
Vérifiée par	Secrétariat de direction	29/04/2020	
Approuvé par	K. ABDELLI CE	29/04/2020	

Maison d'arrêt de Versailles

78-2020-04-29-002

Délégations en matière disciplinaire

MAISON D'ARRÊT DE VERSAILLES

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ET DE COMPÉTENCE**

Objet : DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE DISCIPLINAIRE

Note de service interne n° ...46.../KA/2020

Ont reçu délégation permanente de signature et de compétence, conformément aux dispositions de l'article R 57-7-5 du code de procédure pénale, aux fins d'exercer les compétences décrites dans le tableau ci-après, les fonctionnaires suivants :


Compétence concernée	Agent ayant reçu délégation
Placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire	<ul style="list-style-type: none">- Christelle DELOZÉ, Capitaine, adjointe au chef d'établissement- Myriam RIFFI, Capitaine, Cheffe de détention- Olivier DELBENDE, Major,- Denis ROSEAUX, 1^{er} surveillant- Jean-Philippe NORÉ, 1^{er} surveillant- Monique HOARAU, 1^{ère} surveillante- Dominique VADELEUX, 1^{er} surveillant- Madame Aurélie AIMÉ, 1^{ère} surveillante- Nassima FERHAHI, 1^{ère} surveillante - Jean-Michel SÉMINOR, 1^{er} surveillant
Suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue	<ul style="list-style-type: none">- Christelle DELOZÉ, Capitaine, adjointe au chef d'établissement- Myriam RIFFI, Capitaine, Cheffe de détention- Olivier DELBENDE, major,
Engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues	<ul style="list-style-type: none">- Christelle DELOZÉ, Capitaine, adjointe au Chef d'établissement- Myriam RIFFI, Capitaine, Cheffe de détention- Olivier DELBENDE, major,

Présider la commission de discipline	<ul style="list-style-type: none"> - Christelle DELOZÉ, Capitaine, adjointe au chef d'établissement - Myriam RIFFI, Capitaine, Cheffe de détention
Dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline	<ul style="list-style-type: none"> - Christelle DELOZÉ, Capitaine, adjointe au chef d'établissement - Myriam RIFFI, Capitaine, Cheffe de détention,
Suspendre ou fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline	<ul style="list-style-type: none"> - Christelle DELOZÉ, Capitaine, adjointe au chef d'établissement - Myriam RIFFI, Capitaine, Cheffe de détention

**Le Chef d'établissement ,
Kamal ABDELLI**



Diffusion : Adjointe CE/Chef de détention/Majors/Gradés/Affichage détention (MAF / QSL) + bureau CDD + salle de CAP

	Nom – Fonction	Date	
Rédigée par	K.ABDELLI CE	29/04/2020	
Vérifié par	Secrétariat de direction	29/04/2020	
Approuvée par	K.ABDELLI CE	29/04/2020	

Maison d'arrêt de Versailles

78-2020-04-29-006

Habilitation aux formalités d'écrou

MAISON D'ARRÊT DE VERSAILLES

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ET DE COMPÉTENCE**

Objet : **HABILITATION AUX FORMALITES D'ECROU.**

Note de service interne n° ...42.../KA/2020

Je soussigné, **Kamal ABDELLI**, chef d'établissement, donne délégation permanente de signature et de compétence aux fins de procéder aux formalités d'écrou des personnes détenues, aux agents dont les noms suivent :


- **Christelle DELOZÉ**, Capitaine, adjointe au chef d'établissement
- **Myriam RIFFI**, Capitaine, Cheffe de détention
- **Mylène MONTOUT**, secrétaire administrative, cheffe du greffe
- **Olivier DELBENDE**, Major, chef de détention par intérim
- **Denis ROSEAUX**, 1^{er} surveillant
- **Monique HOARAU**, 1^{er} surveillant
- **Jean-Philippe NORÉ**, 1^{er} surveillant
- **Dominique VADELEUX**, 1^{er} surveillant
- **Aurélié AIMÉ**, 1ère surveillante
- **Nassima FERHAHI**, 1ère surveillante
- **Jean-Michel SÉMINOR**, 1^{er} surveillant
- **Delphine GRUET**, surveillante principale
- **Stéphane YRIOUDO**, adjoint administratif, adjoint de la cheffe de greffe

Le Chef d'établissement,

Kamal ABDELLI



Diffusion : Adjointe CE / Chef de détention / Major / Gradés / Greffe / Affichage salle d'écrou

	Nom – Fonction	Date	
Rédigée par	K.ABDELLI CE	29/04/2020	
Vérifié par	Secrétariat de direction	29/04/2020	
Approuvée par	K.ABDELLI CE	29/04/2020	

Maison d'arrêt de Versailles

78-2020-04-29-004

Mesures de fouille des personnes détenues

MAISON D'ARRÊT DE VERSAILLES

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ET DE COMPÉTENCE**

Objet : MESURES DE FOUILLE DES PERSONNES DÉTENUES.

Note de service interne n° ...44.../KA/2020

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R 57-6-24 et D.93

Vu le décret n° 2014-477 du 13 mai 2014

Je soussigné , **Kamal ABDELLI**, Chef d'établissement, donne délégation permanente de signature et de compétence aux fonctionnaires suivants :

- **Christelle DELOZÉ**, capitaine adjointe au Chef d'établissement
- **Myriam RIFFI**, capitaine, Cheffe de détention
- **Olivier DELBENDE**, Major,
- **Denis ROSEAUX**, 1^{er} surveillant
- **Jean-Philippe NORÉ**, 1^{er} surveillant
- **Monique HOARAU**, 1^{ère} surveillante
- **Dominique VADELEUX**, 1^{er} surveillant
- **Aurélie AIMÉ**, 1^{ère} surveillante
- **Nassima FERHAHI**, 1^{ère} surveillante
- **Jean-Michel SÉMINOR**, 1^{er} surveillant

Aux fins de procéder aux mesures de fouille des personnes détenues, sauf à en rendre compte sans délai au chef d'établissement ou à son adjointe, et à en assurer leur traçabilité par tous moyens.


Le Chef d'établissement,

Kamal ABDELLI



Monsieur Kamal ABDELLI
Chef d'établissement
de la maison d'arrêt de Versailles

Diffusion : Adjointe CE/Chef de détention/Majors/Gradés

	Nom – Fonction	Date	
Rédigée par	K.ABDELLI CE	11/03/2020	
Vérifié par	Secrétariat de direction	11/03/2020	
Approuvée par	K.ABDELLI CE	11/03/2020	

Maison d'arrêt de Versailles

78-2020-04-29-003

Mise à disposition des sommes figurant sur la part
libération du compte nominatif des personnes détenues
bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou

MAISON D'ARRET DE VERSAILLES

**DELEGATION DE SIGNATURE
ET DE COMPETENCE**

Note de service interne n° ...45.../KA/2020

Objet : Mise à disposition des sommes figurant sur la part libération du compte nominatif des personnes détenues bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou.

Vu le code de procédure pénale, notamment ses **articles 728-1, D. 122, D. 319 à D. 341**, vu le **décret n° 2015-689** du 18 juin 2015,

Je soussigné, **Kamal ABDELLI**, Chef d'établissement, donne délégation permanente de signature et de compétence aux fonctionnaires suivants, aux fins de remettre aux personnes détenues bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou, tout ou partie des sommes figurant sur la part libération de leur compte nominatif :

- **Madame Nathalie ADAM, régisseuse des comptes nominatifs**
- **Madame Sandrine GUYOMARD**

Étant précisé que les personnes détenues concernées doivent impérativement justifier par écrit de la nature des dépenses auxquelles les sommes sont destinées et éventuellement fournir au service concerné un justificatif.

Le Chef d'établissement ,

Kamal ABDELLI



Monsieur Kamal ABDELLI
Chef d'établissement
Maison d'arrêt de Versailles

Diffusion : Adjointe CE/Chef de détention/Majors/Gradés/Service comptabilité/Greffe/P2

	Nom – Fonction	Date
Rédigée par	K .ABDELLI CE	29/04/2020
Vérifié par	Secrétariat de direction	29/04//2020
Approuvée par	K. ABDELLI CE	29/04/2020



Maison d'arrêt de Versailles

78-2020-04-29-001

Mise en prévention des personnes détenues

MAISON D'ARRÊT DE VERSAILLES

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ET DE COMPÉTENCE**

Objet : MISE EN PRÉVENTION DES PERSONNES DÉTENUES.
Note de service interne n° ...47.../KA/2020

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;

Vu la circulaire n° JUSK1140024C PMJ4 du 09/06/2011 ;

Je soussigné, **Kamal ABDELLI**, Chef d'établissement donne délégation permanente de signature et de compétence aux agents dont les noms suivent :

- **Christelle DELOZÉ**, capitaine, adjointe au chef d'établissement
- **Myriam RIFFI**, capitaine, adjointe au chef d'établissement par intérim,
- **Olivier DELBENDE**, Major, chef de détention par intérim,
- **Denis ROSEAUX**, 1^{er} surveillant
- **Jean-Philippe NORÉ**, 1^{er} surveillant
- **Monique HOARAU**, 1^{ère} surveillante
- **Dominique VADELEUX**, 1^{er} surveillant
- **Aurélien AIMÉ**, 1^{ère} surveillante
- **Nassima FERHAHI**, 1^{ère} surveillante
- **Jean-Michel SÉMINOR**, 1^{er} surveillant


Aux fins de décider de placer les personnes détenues en prévention au quartier disciplinaire, ou en confinement en cellule individuelle ordinaire, lorsque les infractions commises relèvent du 1^{er} ou du second degré, sauf à en rendre compte sans délai au chef d'établissement ou à son adjointe.

Le Chef d'établissement,

Kamal ABDELLI

Monsieur Kamal ABDELLI
Chef d'établissement
de la Maison d'arrêt de Versailles

Diffusion : Adjointe CE/Chef de détention/Major/Gradés/Affichage détention + bureau CDD + salle CAP

	Nom – Fonction	Date	
Rédigée par	K.ABDELLI CE	29/04/2020	
Vérifié par	Secrétariat de direction	29/04/2020	
Approuvée par	K.ABDELLI CE	29/04/2020	

Maison d'arrêt de Versailles

78-2020-04-29-008

Présidence de la Commission de discipline

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS

MAISON D'ARRÊT DE VERSAILLES

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ET DE COMPÉTENCE**

Objet : PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE.

Note de service interne n° ...40.../KA/2020

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;

Vu la circulaire n° JUSK1140024C PMJ4 du 09/06/2011 ;

Je soussigné, Kamal ABDELLI, Chef d'établissement, donne délégation permanente de signature et de compétence à :

- Christelle DELOZE, Capitaine, adjointe au chef d'établissement
- Myriam RIFFI, Capitaine, cheffe de détention

Aux fins de présider la commission de discipline et de prononcer des sanctions disciplinaires.

Le Chef d'établissement

Kamal ABDELLI



Diffusion : Adjointe CE/Chef de détention/Majors/Gradés/Affichage détention + bureau CDD + salle CAP

	Nom – Fonction	Date
Rédigé par	K. ABDELLI CE	29/04/2020
Vérifié par	Secrétariat de direction	29/04/2020
Approuvé par	K. ABDELLI CE	29/04/2020



Préfecture des Yvelines - DICAT

78-2020-04-29-009

Arrêté portant autorisation exceptionnelle de fonctionnement du marché de la commune de Montigny-le-Bretonneux (78) pendant la période de

*Arrêté portant autorisation exceptionnelle de fonctionnement du marché de la commune de
Montigny-le-Bretonneux (78) pendant la période de confinement liée à l'épidémie de Covid-19*

confinement liée à l'épidémie de Covid-19

Préfecture
Direction de la réglementation et des élections
Bureau de la réglementation générale

Arrêté n°
portant autorisation exceptionnelle de fonctionnement
du marché de la commune de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78)
pendant la période de confinement liée à l'épidémie de COVID-19

Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de la santé publique, notamment son article L3131-17 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination du préfet des Yvelines, M. Jean-Jacques BROT ;

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 complété prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et notamment son article 8-III ;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, pour une durée de deux mois, sur l'ensemble du territoire national par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant qu'afin de prévenir la propagation du virus COVID-19, le Premier Ministre a, au III de l'article 8 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 pris sur le fondement des dispositions de l'article L.3131-15 du code de la santé publique, interdit jusqu'au 11 mai 2020 la tenue des marchés, couverts ou non et quel qu'en soit l'objet ; que toutefois, par les mêmes dispositions, le Premier Ministre a habilité le représentant de l'État après avis du maire, à accorder une autorisation d'ouverture de certains marchés alimentaires ;

Vu les demandes en date du 28 avril 2020 du maire de la commune de Montigny-le-Bretonneux, sollicitant le maintien à titre exceptionnel de l'ouverture du marché alimentaire ;

Considérant que le maintien de l'ouverture du marché alimentaire répond à un besoin d'approvisionnement de la population compte tenu des circonstances locales ;

Vu les circonstances exceptionnelles découlant de la pandémie de COVID-19 et l'urgence ;

.../...

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Considérant les mesures mises en place par le maire pour garantir des conditions d'organisation conformes à la protection de la santé publique et l'engagement du maire de procéder aux contrôles nécessaires pour garantir le respect des mesures sanitaires prescrites ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le marché alimentaire de la commune de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX est autorisé à ouvrir à titre dérogatoire pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, selon les dispositions suivantes.

- les samedis matins.

Article 2 : Le maire veillera à la mise en œuvre des mesures de protection sanitaire et effectuera les contrôles nécessaires pour garantir le respect des dispositions propres à garantir la santé publique et à interdire les rassemblements, réunions ou activités mettant en présence de manière simultanée plus de 100 personnes en milieu clos ou ouvert.

Article 3 : Le maire doit prévoir une distance de 10 mètres entre chaque étal, limiter les accès de manière à faire respecter en permanence les distances entre les clients et faire respecter toute disposition permettant de mettre en œuvre l'ensemble des mesures barrières.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (Préfecture des Yvelines - bureau de la réglementation générale) ou d'un recours hiérarchique (Ministre de l'intérieur - place Beauvau – 75800 Paris cedex 08).

Le recours gracieux ou/et hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 5 : copie du présent arrêté sera adressée au procureur de la République territorialement compétent.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de Versailles, Monsieur le maire de la commune de Montigny-le-Bretonneux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 29 AVR. 2020

Le Préfet,

Jean-Jacques BROTON

Préfecture des Yvelines - DICAT

78-2020-04-29-010

Arrêté temporaire de fermeture de l'autoroute A12a sens Paris-province, entre le PR4+500 et le PR7+000, et de la bretelle de sortie N12 vers Trappes/Rambouillet, dans le

Arrêté temporaire de fermeture de l'autoroute A12a sens Paris-province, entre le PR4+500 et le PR7+000, et de la bretelle de sortie N12 vers Trappes/Rambouillet, dans le cadre des travaux d'entretien des chaussées.



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires Service éducation et sécurité routières Bureau de la sécurité routière

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Arrêté temporaire de fermeture de l'autoroute A12a sens Paris-Provence, entre le PR 4+500 et le PR 7+000, et de la bretelle de sortie N12 vers Trappes/Rambouillet, dans le cadre des travaux d'entretien des chaussées.

Le Préfet des Yvelines Officier de la légion d'honneur

- Vu** la loi n°82 231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la Voirie Routière ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;
- Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.241-1 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;
- Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;
- Vu** le décret n°2006-1354 du 8 novembre 2006 relatif à la sécurité d'ouvrages du réseau routier et modifiant le code de la voirie routière ;
- Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation ;
- Vu** l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;
- Vu** le décret du 4 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT en qualité de Préfet des Yvelines (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté n° 78-2018-10-10-002 de M. Jean-Jacques BROT, Préfet des Yvelines portant délégation de signature à Mme Isabelle DERVILLE, Directrice Départementale des Territoires des Yvelines ;
- Vu** l'arrêté n° 78-2020-02-03-002 du 3 février 2020 de Mme DERVILLE, Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, portant subdélégation de signature au sein de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines ;
- Vu** la note du 5 décembre 2019 de Mme la Ministre chargée des transports, fixant le calendrier des jours « Hors Chantier » de l'année 2020 et du mois de janvier 2021 ;
- Vu** l'avis de Monsieur le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière Ouest d'Île-de-France en date du 24 avril 2020 ;
- Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines en date du 28 avril 2020 ;
- Vu** l'avis de Monsieur le directeur de la direction interdépartementale des routes d'Île-de-France en date du 23 avril 2020 ;
- Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Guyancourt en date du 28 février 2020 ;
- Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Montigny-le-Bretonneux en date du 19 février 2020

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers de l'Autoroute A12, ainsi que du personnel chargé des travaux, pendant les travaux de réfection des enrobés et d'entretien des chaussées,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

À l'occasion des travaux de réfection des enrobés, l'A12a et la bretelle de sortie N12 (Créteil) vers A12-N10 (Trappes/Rambouillet) sens Paris-Provence, pourront être fermées à la circulation entre le PR4+500 et le PR7+000 de 22h00 à 5h30 durant les nuits des :

Semaine 20

- Lundi 11 mai 2020 ;
- Mardi 12 mai 2020 ;
- Mercredi 13 mai 2020 (nuit de réserve) ;
- Jeudi 14 mai 2020 (nuit de réserve) ;

La déviation sera mise en place dans les conditions suivantes :

1) Les usagers de l'A12 dans le sens Paris-Provence voulant se rendre à Trappes/Rambouillet empruntent la déviation suivante :

- suivent l'A12b en direction de Evry/Lyon/Dreux/Saint-Quentin-en-Yvelines
- rejoignent l'A12 en direction de Trappes/Rambouillet où ils retrouvent leur itinéraire en direction de Rambouillet, Trappes, Maurepas, Coignières, sens province.

2) Les usagers provenant de la RN12 (Versailles-Créteil) sens province et se dirigeant vers A12 et RN10 (Trappes-Rambouillet) sens province empruntent la déviation suivante :

- prennent la bretelle de sortie n°6 en direction de St-Quentin-en-Yvelines,
- continuent sur l'avenue des Garennes,
- prennent la sortie St-Quentin-en-Yvelines vers le rond-point des sangliers / D127,
- tournent à droite, en direction d'A12, sur l'avenue du 8 mai 1945 / D127,
- continuent jusqu'au rond-point des Saules / D127,
- prennent la 2e sortie au rond-point en direction de Montigny-le-Bretonneux, Bois d'Arcy, sur l'avenue du 8 mai 1945 / D127,
- suivent la RD 127 jusqu'à la Place Jehan Despert,
- traversent la Place et continuent sur l'avenue des Frères Lumières / D127,
- prennent la bretelle de sortie « dite 8f » à droite en direction de Rambouillet, Trappes vers D10,
- tournent à droite au rond-point / D10
- continuent sur l'avenue Paul Delouvrier,
- suivent la direction Rambouillet-Trappes / D10,
- continuent jusqu'à la N10 où les usagers retrouvent leur itinéraire en direction de Rambouillet, Trappes, Maurepas, Coignières, sens province.

ARTICLE 2 :

La mise en place et l'entretien de la signalisation routière nécessaire aux fermetures et au jalonnement des itinéraires de déviation prescrits ci-dessus sont effectués par la Direction des Routes Île-de-France, Unité d'Exploitation Routière de Boulogne-Billancourt et Unité d'Exploitation Routière de Jouy-en-Josas, ou toute autre entreprise désignée par celle-ci.

La signalisation mise en œuvre doit être conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

La signalisation doit être adaptée aux caractéristiques du chantier et de la route. De plus, elle doit être retirée ou occultée dès que le danger lié au chantier a disparu.

En complément de la signalisation temporaire, les fermetures mentionnées dans le présent arrêté sont indiquées aux usagers par l'activation de panneaux à messages variables (PMV).

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux qui sont transmis aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du code de la route et notamment son titre 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Madame la Directrice départementale des territoires, Monsieur le Commandant de la CRSA-OIDF, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines, Monsieur le Maire Guyancourt, Monsieur le Maire de Montigny-le-Bretonneux, ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur les lieux ainsi qu'en mairies et dont un extrait sera publié aux recueils des actes administratifs de l'État.

Une copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours des Yvelines, Monsieur le Directeur du SAMU.

Fait à Versailles, le 29 avril 2020

Pour le Préfet des Yvelines,
et par délégation,

Pour la Directrice Départementale des Territoires des
Yvelines,
Le directeur adjoint



Alain TUFFERY